MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ENERGIE ET DE LA MER
RIOM LIMAGNE & VOLCANS

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE

RIOM

PLAN DE SAUVEGARDE
ET DE MISE EN VALEUR

SECTEUR SUD-EST
Modification n°1
échelle 1/500
Approuvée le

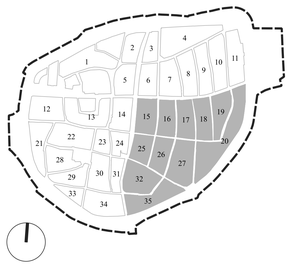

LEGENDE

- IMMEUBLE,FACADE OU ELEMENTS PROTEGES par la législation des Monuments Historiques
- IMMEUBLE OU FACADE A CONSERVER dont la démolition, l'enlèvement, la modification ou l'altération sont interdits
- IMMEUBLE NON PROTEGE pouvant être conservé, amélioré, démoli, ou remplacé
- IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE DONT LA DEMOLITION POURRA ETRE IMPOSEE à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
- EMPRISE DE CONSTRUCTION IMPOSEE
- HAUTEUR MAXIMALE DE L'IMMEUBLE en cas de reconstruction sur un immeuble existant ou une emprise imposée (R = rez de chaussée,R+1 = rez de chaussée + 1 étage,...)
- ESPACE PROTEGE par la législation des Monuments Historiques
- ESPACE PLANTE OU JARDIN,EXISTANT OU A REALISER
- ARBRES D'ALIGNEMENTS EXISTANTS OU A CREER
- ESPACE LIBRE
- EMPLACEMENT RESERVE
- MODIFICATION, ECRETEMENT, SURELEVATION
- ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION N°1 Place de la Fédération
- ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION N°2 Place Félix Pérol et jardin des caves
- ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION N°3 Centre de détention
- REGLE D'ORDONNANCEMENT
- PASSAGE PUBLIC A REALISER
- PLAN D'EAU OU COURS D'EAU A CONSERVER
- PERIMETRE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

0 10 20 30 40 50 m